



**DECISION DU MAIRE N° 2023/04/79 PRISE EN VERTU DE LA  
DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2020**

**Direction de la Petite Enfance  
EC/EA**

**OBJET : Contrat pour la réalisation d'une animation éducative pour enfants intitulée « La ferme ROZ'amis », prévue le 7 juin 2023 au Parc de l'Abbaye, destinée aux familles bénéficiaires des actions sur la parentalité proposées par la Ville.**

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R 2122-8,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Considérant que la commune souhaite organiser une animation éducative pour enfants intitulée « La ferme ROZ'amis » prévue le 7 juin 2023 de 10h à 16h au Parc de l'Abbaye, à destination des familles bénéficiaires des actions sur la parentalité proposées par la Ville et que ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à un prestataire spécialisé pour ce type d'activités.

Considérant que le projet de contrat pour la réalisation d'animations spécifiques proposé par la « SAS Animal Ethique », répond aux besoins de la commune.

**DECIDE :**

**Article 1** : Un contrat sera conclu avec la SAS Animal Ethique sise Moulin d'Orzeaux – 78250 TESSACOURT-SUR-AUBETTE pour la réalisation au Parc de l'Abbaye d'une animation éducative intitulée « La ferme ROZ'amis » le 7 juin 2023 de 10h à 16h, à destination des familles bénéficiaires des actions sur la parentalité proposées par la Ville.

**Article 2** : En contrepartie de cette prestation, la commune versera à la SAS Animal Ethique, la somme de 1 500 € TTC.

**Article 3** : Les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 26 AVR. 2023

Certifié exécutoire  
par publication en ligne le : 26 AVR. 2023  
et  
par transmission  
en Préfecture des Yvelines le : 26 AVR. 2023



**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par  
Sonia BRAU

Le 26 avril 2023

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Contrat pour la réalisation d'une animation éducative pour enfants intitulée La Ferme ROZ'amis prévue le 7 juin 2023 au Parc de l'Abbaye, destinée aux familles bénéficiaires des actions sur la parentalité proposées par la Ville.

---

**Date de transmission de l'acte :** 26/04/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 26/04/2023

---

**Numéro de l'acte :** 2023-04-79 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217805456-20230426-2023-04-79-AU

---

**Date de décision :** 26/04/2023

**Acte transmis par :** Jean Paul BOIRE

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats